

Initiatives ministérielles

Il y a eu un changement en 1977, sous les Libéraux, lorsque le gouvernement a institué le financement global. Je suggère au Parlement du Canada que nous en revenions à un système où des partenaires égaux partagent moitié-moitié les frais des soins et de l'enseignement postsecondaire au Canada.

J'estime que le gouvernement du Canada a l'obligation d'expliquer aux Canadiens où va l'argent et de rendre des comptes. Habituellement, ce qu'on entend de la part du fédéral, c'est: «Nous n'en tirons pas suffisamment de publicité. Nous n'avons pas l'occasion de mettre nos pancartes.»

• (1330)

Je dis que c'est de sa faute si sa participation à l'enseignement postsecondaire et à la santé dans les provinces n'est pas convenablement reconnue. Si vous regardez les statistiques de ma province, où les paiements de transfert diminuent et où le précédent gouvernement dirigeait la lutte contre le gouvernement fédéral, vous verrez l'impact du rôle fédéral. J'accuse le gouvernement de ne pas avoir l'intelligence d'essayer d'expliquer aux Canadiens quel genre de participation il pourrait avoir. En réalité, c'est tout le contraire, il fait tout son possible pour que les soins de santé et l'enseignement postsecondaire ne reçoivent pas l'aide dont ils ont besoin.

Nous avons tous des expériences personnelles concernant le système de soins de santé au Canada. J'en ai eu une cette année et j'ai pu comprendre ce que cela signifiait que de voir le système médico-hospitalier utilisé par un de vos proches. Dans ce cas particulier touchant ma famille, le système était tel que mon père a dû aller à Seattle pour se faire traiter. Il est incroyable, n'est-ce pas, qu'il ait dû se rendre à Seattle pour se faire soigner du cancer parce qu'il n'y avait pas de place ni assez d'équipement au Canada.

Les députés d'en face nous interpellent ou prétendent qu'ils ne détruisent pas le régime des soins de santé, mais je les mets au défi d'aller dire cela à mon père qui est à Seattle en ce moment. Je les défie de le dire, car c'est véritablement ce qui se produit avec les gouvernements de droite comme les conservateurs ici ou le Crédit social. Heureusement, les nouveaux gouvernements élus dans les provinces, et en Colombie-Britannique en particulier, amèneront une révolution dans le système et pourront enfin préparer les normes nécessaires pour s'assurer que

les Canadiens continuent de recevoir les traitements médicaux que leur état requiert.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui parler de ce projet de loi. On a longuement parlé des articles du projet de loi qui portent sur les soins de santé et l'enseignement postsecondaire, mais on a très peu parlé des articles 8, 9 et 10 qui portent sur l'augmentation des cotisations d'assurance-chômage. Je sais que beaucoup de gens pensent qu'il s'agit là d'un fait accompli, qu'il ne faudrait plus en discuter et qu'il n'y a rien à dire à ce sujet.

Je vois que beaucoup de ministériels nous lancent des commentaires, monsieur le Président, pas des commentaires odieux, et nous les accueillons de bonne grâce. Cependant, aucun d'eux ne se lève pour faire une déclaration publique sur ces articles ou sur l'un de nos arguments. Pourquoi ne se lèvent-ils pas et ne prennent-ils pas la parole, s'ils ont quelque chose à dire, au lieu de rester assis et de parler pour ne rien dire?

La hausse du taux de cotisation d'assurance-chômage est un dur coup pour tout le pays. Il y a le nombre de mises à pied, le nombre de faillites, le nombre de chômeurs et le nombre de compagnies et d'épiceries qui ferment leurs portes parce qu'elles ne sont plus capables d'assumer d'autres taxes. Il y a eu des augmentations de coûts à cause de la TPS et maintenant, avec cette augmentation de 7,1 p. 100 des cotisations d'assurance-chômage, nous devons nous attendre à d'autres mises à pied.

Quelles en sont les répercussions? Il y a tellement de chômeurs à l'heure actuelle que le système d'assurance-chômage n'arrive pas à suivre. L'an dernier, en juin, les cotisations d'assurance-chômage ont augmenté de 24 p. 100. Cette augmentation est survenue peu de temps après que le ministre des Finances d'alors ait déclaré que le gouvernement comblerait tout déficit de la caisse d'assurance-chômage. Il ne s'était pas écoulé six mois que nous nous retrouvions avec une augmentation de 24 p. 100. Et voilà qu'une autre augmentation de 7,1 p. 100 est prévue pour cette année.

L'article 48.1 de l'actuelle Loi sur l'assurance-chômage dit: «Par dérogation à l'article 48, le taux de cotisation que les personnes exerçant un emploi assurable doivent verser au cours de chacune des années 1990, 1991 et 1992 est de 2,25 p. 100 des rémunérations assurables de chacune de ces années.»